

10 centimes

**SOCIÉTÉ DE PROTECTION DES APPRENTIS  
ET DES ENFANTS EMPLOYÉS DANS LES MANUFACTURES**

---

**COMITÉ DE L'ORIENTATION PROFESSIONNELLE**

*Président :*

M. GEORGES ALFASSA, secrétaire général de la Société de Protection.

*Vice-Présidents :*

M. MAURICE ALFASSA, trésorier de la Société de Protection.

M. JULY, inspecteur principal de l'enseignement manuel dans les écoles de la Ville de Paris.

*Enquêteur rédacteur :*

M. CHAINTREAU, maître répétiteur à l'école J.-B.-Say.

---

*Monographie rédigée par M. CHAINTREAU  
sous la direction de M. Georges Alfassa, assisté du Comité.*

---

**INDUSTRIES DU BATIMENT A PARIS**

**N° 1**

**PEINTURE EN BATIMENT EN 1912**

---

**OBJETS ET DIVISIONS DU MÉTIER.**

La peinture en bâtiment a pour objet de protéger les bâtiments et constructions contre les intempéries par l'application sur plâtres, bois, fers, etc., d'enduits ou peintures prévenant la pourriture des bois et l'oxydation des parties métalliques; de rendre les surfaces à peindre aussi lisses que possible, afin d'en faciliter le nettoyage ou lavage ultérieur; de donner en outre belle apparence aux habitations, édifices et ouvrages d'art par l'emploi des divers procédés décoratifs.

Le métier de peintre en bâtiment est fort complexe et il a donné lieu, à Paris, aux spécialités suivantes, classées dans l'ordre de succession des travaux : vitrier, enduiseur, peintre en décors (imitation de bois et marbres), fileur, peintre décorateur, polisseur (de vernis), doreur, colleur de papiers peints, nettoyeur de vitres, frotteur-encaustiqueur de parquets, badigeonneur, peintre en lettres.

Les nettoyeurs de vitres, les encaustiqueurs, et, dans une moindre mesure, les badigeonneurs, sont des auxiliaires, parvenant à un rare degré d'adresse ou de rapidité, mais qui sont plutôt manœuvres qu'ouvriers.

Dans les petites villes de province le même ouvrier peut être appelé à exécuter ces différents travaux. Mais à Paris les spécialités de peintre en décors, fileur, décorateur, doreur, peintre en lettres, constituent autant de métiers distincts qui, par conséquent, ne sont pas exercés par l'ouvrier peintre en bâtiment proprement dit; par contre, celui-ci doit être familiarisé avec la pratique des autres spécialités sus-indiquées, sous peine d'être considéré comme un ouvrier de second ordre.

Les spécialités de la peinture en bâtiment, soit qu'elles confinent à l'art décoratif, soit qu'elles ne concernent que des travaux de nettoyage auxquels on applique un personnel de manœuvres toujours le même, ont pour résultat naturel une plus grande rapidité, jointe à une plus grande perfection dans l'exécution des travaux et c'est là ce qui assure la supériorité de l'industrie parisienne.

#### APTITUDES NÉCESSAIRES.

Le métier exige une constitution robuste, des bronches parfaitement saines, et beaucoup d'agilité et d'adresse. Il s'exerce en effet dans des conditions souvent défavorables (intempéries, courants d'air, poussières et manipulations de produits toxiques). L'ouvrier peintre se sert d'échafaudages volants, cordes à nœuds (pour les badigeonneurs), échelles légères, et certains travaux extérieurs offrent du danger pour qui serait sujet au vertige ou manquerait de souplesse.

Des aptitudes au dessin et le sens de la couleur sont indispensables aux artisans des spécialités supérieures.

Le repos collectif a lieu le dimanche. Le peintre est assez souvent appelé à travailler la nuit pour la réfection des salles de cafés, restaurants, etc.

#### APPRENTISSAGE.

Sauf de rares exceptions l'apprentissage ne se fait guère à Paris que chez les petits patrons, surtout chez ceux de l'ancienne banlieue (annexée en 1860). Il peut se faire assez facilement dans la banlieue parisienne. Dans cette profession, d'ailleurs, l'apprentissage se fait mieux, en général, dans les petites maisons que dans les grandes, parce que le travail n'y est pas spécialisé et aussi parce que dans les besognes utiles par lesquelles un enfant doit normalement commencer, le temps d'un compagnon coûte trop cher à un petit patron : l'intérêt de celui-ci est donc d'accord avec son ~~avoir~~ *devoir*.

Les patrons d'origine italienne ou Suisses de langue italienne, au nombre de cent cinquante environ à Paris, ne prennent comme apprentis que les jeunes gens de quatorze à quinze ans qui, chaque année, quittent les cantons du Tessin ou des Grisons pour venir en France apprendre un métier (1).

En dehors des étrangers la majorité des ouvriers peintres de Paris ont fait leur apprentissage et débuté en province.

La possibilité d'utilisation immédiate, dans certains travaux pénibles et ingrats de nettoyage, amène quelquefois l'emploi de jeunes gens et même d'adultes qui ne font pas d'apprentissage proprement dit, mais qui peuvent, s'ils en ont la volonté, acquérir peu à peu une connaissance partielle du métier.

Il est nécessaire de bien choisir le patron ou l'ouvrier maître d'apprentissage, car à Paris l'usage du véritable contrat d'apprentissage, soit écrit, soit même verbal, est très peu répandu dans cette profession. C'est une question de bonne foi. Tout au plus, existe-t-il parfois un contrat verbal portant uniquement sur la durée de l'apprentissage qui est de deux ou trois ans suivant la vigueur physique de l'enfant.

Les gains de l'apprenti, là où on en forme, peuvent atteindre

---

(1) Le seul village de Mesocco, du canton des Grisons, fournit à Paris une colonie de plus de soixante peintres ou vitriers, sans compter ceux qui restent en province.

1 franc par jour dès la première année, pour aller jusqu'à 5 francs la troisième année en fin d'apprentissage.

L'apprentissage se fait sur le chantier, mais il est bon que l'ouvrier connaisse bien les produits employés et sache faire les préparations essentiellement variables avec les travaux qui se présentent. A cet effet les apprentis auront grand profit à suivre des cours professionnels. (Voir, à la fin de la notice, l'indication des cours professionnels.)

#### SALAIRES.

L'ouvrier peintre en bâtiments gagne couramment 80 et 85 centimes de l'heure (1).

La journée est de dix heures pendant les six mois de la belle saison; elle est de neuf, de huit et de sept heures pendant les autres mois, d'après la durée réelle du jour.

L'horaire adopté généralement est : en hiver, de 8 heures à 11 heures et de midi à 4 heures; en été, de 7 heures à 11 heures et de midi à 6 heures.

Cette répartition du temps de travail n'est pas absolue et, tout compte fait, le total des heures de travail atteint, pour l'année entière, deux mille huit cents heures au maximum.

Les chefs d'atelier appelés « les pre » (de premier) gagnent 5 à 20 centimes de plus à l'heure, suivant l'importance des chantiers; il leur est parfois adjoint pour la préparation des mastics et des teintes un aide appelé caporal qui reçoit souvent une rétribution supplémentaire.

Les usages de la profession ne comportent pas de délai congé et le renvoi est parfois signifié une heure avant la fin de la dernière journée. Le patron qui renvoie un ouvrier est seulement tenu de lui remettre, à la fin de la journée, le salaire qui lui est dû. L'ouvrier peut aussi quitter son patron sans le prévenir, mais il doit attendre le jour de la paie pour venir toucher son salaire.

L'embauchage se fait tous les matins sur une place publique, la place Baudoyer : dans le langage du métier on appelle cette place *le coin* : « on embauche au coin ».

---

(1) La série de la Société centrale des Architectes et les bordereaux de salaires de la Ville de Paris portent pour le peintre 85 centimes de l'heure.

Certaines maisons embauchent au siège de l'entreprise.  
On peut aussi signaler que la Chambre syndicale des ouvriers peintres a institué un bureau de placement.

#### AVENIR DU MÉTIER.

Il ne semble pas qu'il y ait lieu de craindre une transformation du métier, résultant soit de l'introduction de machines, soit de modifications dans les procédés, et risquant d'entraîner une réduction de la main-d'œuvre employée dans le métier.

La quantité du travail dépend évidemment du degré d'activité générale dans l'industrie du bâtiment, mais les travaux d'entretien occupent toujours une forte partie du contingent ouvrier.

*Bifurcations possibles.* — Sans parler des spécialités supérieures qui peuvent être abordées par le peintre en bâtiment, il peut arriver, quoique, à vrai dire, assez rarement, que le chef d'atelier qui accompagne toujours le métreur pour le relevé des travaux, parvienne à acquérir peu à peu des connaissances de métré, qu'il peut compléter en suivant des cours, et que, en cas de vacance, son patron en fasse un commis de ville ou de bureau ou un métreur.

L'ouvrier peut enfin devenir patron, car les facilités d'établissement sont plus grandes dans ce métier que dans la plupart des autres, pour tous ceux qui ne craignent pas de payer de leur personne; car l'avance pour le matériel et les fournitures représentant environ le quart et l'avance pour les salaires et les frais généraux environ les trois quarts de la somme engagée, un capital modeste peut suffire. Mais le règlement des mémoires n'a souvent lieu que six mois après la fin des travaux et il faut tenir compte de ce délai pour calculer le capital nécessaire.

#### INCONVÉNIENTS POSSIBLES.

Il y a lieu de signaler la morte-saison qui se produit régulièrement en hiver. Elle se traduit par une réduction des heures de travail (qui a déjà été signalée plus haut) et par un chômage annuel qui atteint en moyenne, pendant trois à quatre mois de l'année, environ 40 0/0 des ouvriers.

*Maladies professionnelles.* — Certaines des couleurs employées sont toxiques : céruse (1), minium (à base de plomb), couleurs vertes (à base de cuivre), bleu de Prusse (à base de cyanure), cinabre (à base de mercure), etc., et les ouvriers peintres ont à craindre des empoisonnements professionnels dont les dangers, parfois sérieux, sont très augmentés par l'intempérance de l'ouvrier ainsi que par l'absence de soins de propreté fréquents et de précautions d'hygiène.

Une des plus répandues et des plus graves parmi ces intoxications est connue sous le nom de *coliques de plomb*.

Il faut éviter, dans la mesure du possible, de respirer les poussières des couleurs, ou de les laisser en contact avec la peau, car celle-ci les absorbe facilement. Les mains et les ongles devraient être savonnés et brossés avant de manger quoi que ce soit ; il faudrait éviter soigneusement de rouler des cigarettes lorsque les mains sont imprégnées de couleur.

Les peintres travaillant dans des bâtiments en construction sont exposés à l'humidité et à de violents courants d'air ; ils ont donc à redouter les maladies qui proviennent des refroidissements.

Leur travail nécessite de longues stations debout, ce qui entraîne souvent la formation de varices.

#### SPÉCIALITÉS.

##### *Colleur de papiers peints.*

Le métier s'apprend assez souvent pour lui-même et exclusivement. L'apprenti entre alors chez un sous-traitant ouvrier colleur et reçoit une allocation journalière immédiate très variable. Il faut environ trois ans pour acquérir le degré d'habileté ordinaire. L'ouvrier travaille aux pièces d'après un tarif assez complexe. Quand, par exception, il travaille au temps, il est payé 90 centimes de l'heure. A Paris, il est fait un fréquent emploi de papiers présentant de grandes variétés de dessins qui demandent beaucoup de soins pour les raccords. La pose des papiers mats unis et des papiers veloutés présente, en outre, de plus grandes difficultés et exige des précautions spéciales.

---

(1) La loi du 29 juillet 1909 a interdit l'emploi de la céruse, pour la peinture, dans un délai de cinq ans après sa promulgation, soit à partir de 1914.

*Vitriers.*

A Paris et dans les grandes villes, des spécialistes se consacrent uniquement à la pose des vitres, et acquièrent une rapidité qui n'exclut pas la propreté ni le goût.

Les ouvriers suisses et italiens, après avoir souvent débuté comme vitriers ambulants, sont très nombreux à Paris, dans cette spécialité.

L'ouvrier est payé à l'heure à raison de 85 et 90 centimes (1).

On peut signaler une spécialité plus avantageuse, mais assez étroite : vitrage des serres.

La pose des glaces de vitrage est réservée aux miroitiers.

*Peintres en décors (imitation de bois et marbres).*

Ils imitent les bois et les marbres pour la décoration des escaliers, vestibules, devantures de magasins, salles à manger, antichambres, etc. Le métier est parfois pratiqué par des peintres en bâtiment dont le goût s'est développé, et qui ont fait un apprentissage complémentaire. L'apprentissage se fait aussi directement et dure trois ans sans rémunération. L'apprenti accompagne l'ouvrier sur les chantiers.

Le nombre des peintres décorateurs est limité; ils sont en général peu nombreux sur la place, et choisissent leurs apprentis eux-mêmes. En dehors de ces quelques privilégiés, « on n'apprend pas ce métier, on le surprend ».

Les peintres en décors, comme d'ailleurs tous les spécialistes, se répartissent en « patrons » et « ouvriers ».

1° Le patron peintre en décors traite avec l'entrepreneur de peinture pour tous les travaux de décors, bois et marbres exclusivement. Il est payé au mètre superficiel d'ouvrage exécuté.

2° L'ouvrier occupé par le patron peintre en décors est payé 1 fr. 20 c. de l'heure. Dans le métier, la spécialisation est parfois poussée fort loin au point que le même ouvrier s'adonne à l'imitation presque exclusive soit du marbre, soit du bois et même quelquefois se limite à un type de bois (chêne, noyer, etc.).

La mode n'est pas actuellement au décor imitation, qui est

---

(1) La série de la Société centrale des Architectes et les Bordereaux de salaires de la Ville de Paris portent 90 centimes.

concurrencé fortement par l'emploi économique des tentures dans les escaliers et par la généralisation de la peinture des salles à manger en blanc et en tons unis.

#### *Fileurs.*

Ils agrémentent les peintures murales en imitant les moulures, les filets de joints de pierres et briques, filets étrusques et galons. Ils se chargent également de la petite décoration en ornements à plat, c'est-à-dire non modelés : aussi ont-ils pris maintenant le titre de fileurs-décorateurs. On trouve parmi eux un certain nombre d'Italiens et de Suisses italiens.

Au point de vue de la formation de l'ouvrier, même observation que pour le peintre en décors imitation.

Le patron fileur-décorateur travaille pour plusieurs entrepreneurs de peinture d'après un tarif au mètre; l'ouvrier travaille pour le patron fileur-décorateur et gagne 1 fr. 20 c. de l'heure.

Les modifications apportées depuis quelques années à la décoration intérieure des habitations ne sont pas favorables au développement de ce genre de travail, et même le limitent au point de provoquer des chômages.

Il y a corrélation dans l'emploi du filage et du décor imitation.

#### *Peintres décorateurs.*

Ce sont de véritables ouvriers d'art, les artistes de la profession. Ils abordent la peinture de fleurs, de paysages décoratifs et d'allégories sur panneaux et sur plafonds. Ils doivent connaître à fond l'ornementation (styles, composition, etc.) et sentir l'harmonie des couleurs.

La rémunération, plus élevée encore que dans les spécialités précédentes, varie naturellement avec le talent de l'ouvrier, avec le caractère et l'importance de l'œuvre exécutée.

#### *Peintres en lettres.*

C'est un métier bien distinct que celui de peintre en lettres à Paris. Il est indispensable que ces ouvriers connaissent l'orthographe et possèdent des notions sommaires de géométrie pour faciliter le traçage des lettres et leur bon ordonnancement sur une enseigne. Mais souvent aussi le peintre en lettres doit résoudre



des problèmes de perspective assez délicats, d'après la distance qui sépare son travail de l'œil du spectateur. L'imitation de lettres en relief avec ombres portées, les ornements dont certaines lettres sont accompagnées, exigent qu'il possède les qualités que l'on demande aux décorateurs.

Dans cette branche spéciale l'apprentissage est plus répandu à Paris que dans la peinture en bâtiments proprement dite.

L'apprentissage dure trois ans. L'apprenti a intérêt à changer d'ouvrier-maitre pour mieux apprendre les différents tours de main.

Les allocations reçues au cours de l'apprentissage sont généralement les suivantes :

50 centimes par jour pendant la première année; 1 franc pendant la deuxième année; 2 francs pendant la troisième année.

L'ouvrier ordinaire reçoit couramment 1 fr. 20 c. de l'heure. Il est d'usage d'occuper les ouvriers à l'année.

Si l'ouvrier suit des cours de perfectionnement, il peut adjoindre à sa profession la spécialité de la peinture des armoiries et des attributs. La rétribution dépend de la bonne exécution et du fini dans le travail. Ces spécialistes sont classés parmi les artistes décorateurs.

Le prix de l'heure varie de 1 fr. 50 c. à 3 francs.

Il ne semble pas que l'usage de la peinture en lettres soit appelé à diminuer ni, par suite, que cette profession vienne à périlcliter.

#### *Autres spécialités.*

Les *badigeonneurs* peignent les façades sur rue et sur cour, à la chaux ou à l'huile, au moyen de la corde à nœuds ou d'échafaudages volants. Ils sont payés 85 centimes l'heure; leurs aides payés au moins 50 centimes l'heure, peuvent passer ouvriers au bout de deux ans. Ils font la pose des échafaudages pour les peintres proprement dits. Ils sont en assez grand nombre d'origine suisse ou italienne.

Les *enduseurs* font, à la truelle ou au couteau, les enduits destinés à recevoir la peinture. Cette spécialité est la plus malsaine du métier et exige une grande dépense de force. L'ouvrier est payé 1 fr. 40 c. de l'heure. Les plâtriers de province se mettent rapidement au courant de ce travail.

La peinture vernie polie se faisant rarement, beaucoup de peintres en ignorent le *processus*; aussi a-t-on le plus souvent recours à des spécialistes dits *polisseurs* empruntés à la peinture en voitures.

Les *doreurs* pour le bâtiment (qui ne se confondent pas avec les doreurs en cadres travaillant toujours à l'atelier et ne pratiquant pas la dorure de l'huile) sont payés 1 franc de l'heure.

L'apprentissage dure trois à quatre ans : il faut surtout arriver à ne découper dans la feuille d'or que la partie rigoureusement nécessaire pour couvrir l'objet sans bavures.

Les *frotteurs-encaustiqueurs* de parquets sont payés 1 franc de l'heure. Ils accomplissent un travail de force qui ne nécessite pour ainsi dire aucun apprentissage, pas plus d'ailleurs que celui des *nettoyeurs de vitres* ou de devantures de boutiques dont le salaire ne s'élève qu'à 4 francs par jour.

#### OBSERVATIONS.

Les peintres en décors, en lettres, les décorateurs, les colleurs de papier, les doreurs peuvent trouver du travail dans les grandes villes où ces professions sont spécialisées comme à Paris : mais le champ d'action de ces artisans de premier ordre va ensuite en se rétrécissant et ce n'est que temporairement et en cas de surabondance de travaux qu'ils sont appelés dans les villes de moyenne importance; car il y a là dans chaque atelier un ou plusieurs ouvriers d'élite, auxquels on réserve ces travaux spéciaux et qui, le reste du temps, travaillent comme peintres en bâtiment proprement dits. L'ouvrier qui a fait son apprentissage de peintre à Paris peut facilement trouver sa place dans ces ateliers, bien qu'ignorant les spécialités supérieures; mais dans les petites villes, il se verra préférer toujours celui qui moins expert dans l'art des apprêts pourra se risquer à faire une enseigne ou quelques filets de coupe de pierre, quel que soit le temps qu'il passera à ces travaux.

Dûment avertis les jeunes ouvriers peuvent se garantir contre ces aléas en suivant des cours professionnels qui, sans les aiguiller vers les spécialités, leur en donneront cependant des notions suffisantes pour pouvoir exécuter les travaux courants.

*Cours professionnels.*

La *Société amicale pour le développement des études des apprentis peintres en bâtiment*, fondée en 1899, a organisé, rue du Chevalier-de-La-Barre, n° 6, des cours de peinture décorative, de filage, de lettres, de métré; les cours d'imitation de bois et marbre sont placés sous le contrôle direct de la Chambre syndicale ouvrière des peintres en décors (1); et, dans le même local, la Chambre syndicale de peinture a organisé, sous la direction de MM. Manger et Bouteillé, des cours de peinture en bâtiment, de vitrerie et de collage de papiers peints.

---

(1) Ils sont plutôt destinés à perfectionner les ouvriers spécialistes, qu'à enseigner cette spécialité aux peintres en bâtiment.

